



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identification

Dénomination : SCI SCI MICHEL THOMAS

SIREN : 378798995

TVA

Période déclarée : 01/09/2021 au 30/09/2021

Date limite de dépôt : 19/10/2021

Date de dépôt : 06/10/2021

Date de création du document : 31/08/2024

Déclaration

Formulaire 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2021) p.2

ATTENTION : Ce cadre est réservé aux entreprises relevant de la DGE qui ont opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA au niveau du groupe (art 1693 ter du CGI), celles-ci doivent cocher impérativement la case ci-contre (y compris la société tête de groupe en tant que membre).

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)

01	Ventes, prestations de services	10 198
02	Autres opérations imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (art 283-2 du CGI)	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	
2D	Mises à la consommation de produits pétroliers	
03	Acquisitions intracommunautaires	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage	
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	
3B	Achats de biens ou prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (art 283-1 du CGI)	
3C	Régularisations	

OPÉRATIONS NON IMPOSABLES

04	Exportations hors UE	
05	Autres opérations non imposables	3 698
5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
06	Livraisons intracommunautaires - ventes B to B	
6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
6B	Mises à la consommation de produits pétroliers	
07	Achats en franchise	
7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (art 283-1 du CGI)	
7B	Régularisations	

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

Opérations réalisées en France Métropolitaine		Base hors taxe	Taxe due
08	Taux normal 20 %	10 198	2 040
8B	Taux normal 20 % sur les produits pétroliers		
09	Taux réduit 5,5 %		
9B	Taux réduit 10 %		
9C	Taux réduit 13 % sur les produits pétroliers		
Opérations réalisées dans les DOM		Base hors taxe	Taxe due
10	Taux normal 8,5 %		
11	Taux réduit 2,1 %		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		Base hors taxe	Taxe due
13	Anciens taux		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe N° 3310-A)		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		
15A	(dont TVA sur les produits pétroliers)		
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)		
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		2 040
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires		

7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	
TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	2 925
21	Autre TVA à déduire	
21A	(dont régularisation sur de la TVA collectée hors produits pétroliers [cf. notice] ou déductible :)	
21B	(dont régularisation sur les produits pétroliers :)	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (<i>exprimées en euro</i>)	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	Total TVA déductible (<i>lignes 19 à 2C</i>)	2 925
24	Dont TVA déductible sur importations	
2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers	

CRÉDITS		
25	Crédit de TVA (<i>ligne 23 - ligne 16</i>)	885
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire N° 3519 joint	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative N° 3310-CA3G	
27	Crédit à reporter (<i>ligne 25 - ligne 26 - ligne AA</i>)	885

TAXE À PAYER		
28	TVA nette due (<i>ligne 16 - ligne 23</i>)	0
29	Taxes assimilées calculées sur annexe N° 3310-A	
AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative N° 3310-CA3G (<i>lignes 28 et 29</i>)	
32	Total à payer (<i>ligne 28 + ligne 29 - ligne AB</i>) <i>N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant</i>	0

Mention Expresse	
Paiement par imputation <i>Adresser l'imprimé 3516, téléchargeable sur www.impots.gouv.fr , à votre service des impôts</i>	

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE
